

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 mars 2022, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

**2022-03-057**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

**2022-03-058**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 FÉVRIER 2022**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 février 2022 du conseil municipal.

ADOPTÉE

**2022-03-059**

#### **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 mars 2022, au montant de 676 890,05 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

**2022-03-060      REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 2 095,76 \$ soit versée comme quatrième versement (4/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une camionnette (travaux publics).

**QUE** la somme de 6 469,54 \$ soit versée comme premier versement (1/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un système informatique (administration).

**QUE** le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

**2022-03-061      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 180 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 180 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 181 sur le traitement des élus municipaux.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 181 sur le traitement des élus municipaux.

**2022-03-062      JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

**CONSIDÉRANT** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**CONSIDÉRANT** que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT** que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE** proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

2022-03-063

**ENTENTE DE PRÊT ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR DE FERME-NEUVE**

**CONSIDÉRANT** que l'école Sacré-Cœur de Ferme-Neuve pratique la culture des légumes avec les élèves du 3<sup>e</sup> cycle et désire ajouter à ce projet la culture de légumes racines dans le cadre de science et technologie « L'UNIVERS DES VIVANTS » ;

**CONSIDÉRANT** que pour faire vivre ce projet aux élèves du 2<sup>e</sup> cycle, l'école a besoin de 6 jardinières surélevées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente avec la responsable du projet « L'UNIVERS DES VIVANTS » pour le prêt de 6 jardinières surélevées.

ADOPTÉE

2022-03-064

**CONGRÈS ADMQ - AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soient autorisées à assister au congrès annuel 2022 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera du 15 au 17 juin 2022 au Centre des congrès de Québec.

**QUE** les frais d'inscription soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités soient payés sur représentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

**2022-03-065 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION - LOÏC MILLER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal prolonge la période de probation de Loïc Miller au poste de journalier aux loisirs conditionnel à l'obtention d'un permis de conduire, valide dans les 6 mois à compter du 14 février 2022.

**QUE** cette résolution abroge la résolution 2022-02-034.

ADOPTÉE

**2022-03-066 LES ÉLUS MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN**

**ATTENDU** que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

**ATTENDU** que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

**ATTENDU** qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

**ATTENDU** que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

**ATTENDU** que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

**ATTENDU** que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

**ATTENDU** que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

**QUE** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

**QUE** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

**QUE** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

**QUE** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire ;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)**

**2022-03-067**

#### **ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil autorise le directeur du service incendie à faire l'achat de matériel pour son service incendie au montant de 3 150 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**2022-03-068**

#### **ADOPTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT, DE VÉRIFICATION ET D'ENTRETIEN DES POINTS D'EAU**

**ATTENDU** que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005 ;

**ATTENDU** que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique ;

**ATTENDU** que les plans de mise en œuvre des municipalités demandent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'aménagement, de vérification et d'entretien des points d'eau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme d'aménagement, de vérification et d'entretien des points d'eau, sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2022-03-069

**ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE SELON LES PROTOCOLES D'APPELS INCENDIES ÉTABLIS POUR LES SAUVETAGES NAUTIQUES ET SUR LA GLACE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité l'entente relative à la fourniture d'entraide automatique selon les protocoles d'appels incendies pour les sauvetages nautiques et sur la glace établis par les municipalités de Mont-Saint-Michel et Sainte-Anne-du-Lac.

**QUE** l'entente soit d'une durée de 1 an et se renouvellera automatiquement pour des périodes additionnelles de 2 ans à moins que l'une des parties avise l'autre de son intention d'y mettre fin, et ce, par avis écrit donné au moins 6 mois avant la date d'échéance.

ADOPTÉE

2022-03-070

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2021**

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005 ;

**ATTENDU** que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel ;

**ATTENDU** que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences ;

**ATTENDU** que le rapport d'activités 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Ferme-Neuve en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le rapport d'activités 2021, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2022-03-071

**SUSPENSION - EMPLOYÉ NO. 22-0015**

**CONSIDÉRANT** les faits graves portés à l'attention des membres du conseil qui concerne une personne à l'emploi de la municipalité de Ferme-Neuve dont tous les membres du conseil connaissent l'identité, mais qui n'est pas opportun de la nommer dans la présente résolution vu le caractère public de celle-ci ;

**CONSIDÉRANT** que les faits justifient une suspension pour une période indéterminée jusqu'à ce que l'employé démontre avec satisfaction au conseil une correction appropriée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil suspend la personne décrite plus haut pour une période indéterminée jusqu'à ce que ladite personne démontre une correction appropriée.

**QUE** le conseil mandate madame Bernadette Ouellette pour informer cette personne de cette suspension et de l'adoption de la présente résolution au moyen d'une lettre à cet effet et de joindre la copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2022-03-072 OFFRE DE SERVICE PG SOLUTIONS - SÉCURITÉ PREMIÈRE LIGNE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service de PG Solutions - Sécurité Première Ligne comme détaillé dans sa correspondance du 23 février 2022 :

- Coût des licences 2 310 \$ plus les taxes applicables
- Coût de la Formation 1 170 \$ plus les taxes applicables
- Programme CESA 519 \$ plus les taxes applicables  
(annuellement)

**QUE** ces sommes soient prises à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**2022-03-073 MODIFICATION AU CONTRAT SECTEUR HAUT**

**CONSIDÉRANT** qu'une section de chemin soit ajoutée au contrat de déneigement pour l'année 2021-2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le contrat de déneigement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le contrat de déneigement FN-17-V-02 SECTEUR HAUT de Transport Yan Lévesque & fils - 9079-9149 Québec inc. pour la saison 2021-2022 soit modifié comme suit :

Ajout :  
Chemin de la Rive 400 m

**QUE** la somme de 1 094 \$ plus les taxes applicables soit versée à Transport Yan Lévesque & fils - 9079-9149 Québec inc. pour la saison 2021-2022.

**QUE** cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

**2022-03-074      AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics à aller en appels d'offres pour faire l'acquisition de :

- Chargeur sur roues 544J
- Plomberie et palier SP1
- Système d'exploitation-usine de filtration
- Véhicule d'entretien blocs sanitaires parc

ADOPTÉE

**2022-03-075      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156-3 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 156-3 relatif aux animaux domestiques soit adopté.

ADOPTÉE

**2022-03-076      RECONNAISSANCE DE DROITS ACQUIS D'INSTALLER UNE ROULOTTE POUR LE LOT 5 090 964**

**CONSIDÉRANT** que le règlement permet l'installation d'une roulotte 180 jours par année avec remise sur le terrain pour les lots dérogatoires existant avant 1984 s'ils sont raccordés à une installation septique conforme au Q2 r.22 ;

**CONSIDÉRANT** que le lot est dérogatoire, mais a été loti entre 2006 et 2007 ;

**CONSIDÉRANT** que le lot a été vendu sans être constructible selon le projet de développement immobilier ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Ferme-Neuve a fait enlever la roulotte en 2015 par erreur ;

**CONSIDÉRANT** qu'une installation septique aurait été faite en 2007 pour une roulotte ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve confirme la présence de droit acquis de détenir une roulotte 180 jours par année avec remisage sur le terrain l'hiver pour le lot 5 090 964 au cadastre du Québec sur le territoire de Ferme-Neuve. L'installation de la roulotte doit se faire dans l'année suivant cette résolution sinon le droit acquis est perdu pour non-utilisation de l'usage dérogatoire.

ADOPTÉE



2022-03-077

## **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 77, CHEMIN DU LAC-OUELLETTE (LOT 5 090 992)**

La Mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 77, chemin du Lac-Ouellette (lot 5 090 992) et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre en zone REC-04 :

- La construction d'un bâtiment principal avec garage attenant à 5,32 mètres de la ligne avant au lieu du 10 mètres prescrit.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 7.2.1 et à la grille des spécifications

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 7.2.1 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande concorde avec le PU ;

**CONSIDÉRANT** le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car la maison devra être plus petite ou plus près du lac ;

**CONSIDÉRANT** le faible impact sur les voisins étant donné la distance de ceux-ci avec la marge avant qui est plus petit que celle demandée ;

**CONSIDÉRANT** que la différence entre la marge avant prescrite et la marge avant demandée est considérée comme mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 77, chemin du Lac-Ouellette, concernant l'emplacement de son bâtiment principal avec garage attenant à 5,32 mètres de la ligne avant au lieu, le tout pour le lot 5 090 992, au cadastre du Québec, zone REC-04.

ADOPTÉE

## **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 126 VISANT À CITER DES BIENS PATRIMONIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 126 visant à citer des biens patrimoniaux sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve.

## **AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 126 VISANT À CITER DES BIENS PATRIMONIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle à l'effet qu'il présentera ou fera présenter une modification au règlement 126 visant à citer des biens patrimoniaux sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve.

<b>Immeubles patrimoniaux à citer</b>	<b>Motifs</b>
La maison Joseph-Lafontaine 199, 12 <sup>e</sup> Rue Ferme-Neuve	Sa valeur architecturale : imposant bâtiment avec galeries et tourelle.
Propriété de la succession de Jacques Lafontaine	Sa valeur historique : elle relate l'histoire des Lafontaine, fondateurs et bâtisseurs du village

Le règlement entrera en vigueur à compter de son adoption par le conseil à la séance du 13 juin 2022 :

- après que la greffière-trésorière ait transmis un avis spécial écrit aux propriétaires ;
- après que les personnes intéressées ainsi que les propriétaires soient, au moins trente jours avant l'adoption du règlement, informés du lieu, de la date et de l'heure de la séance du conseil local du patrimoine (CCU) dont l'ordre du jour comprendra le sujet de citations des immeubles visés par l'avis de motion ;
- après avoir pris connaissance de l'avis du comité local du patrimoine (CCU) ;
- après un délai de 60 jours de la date de l'avis de motion.

**2022-03-078**

### **SUBVENTION GOUVERNEMENTALE POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE STATION DE LAVAGE OU L'AMÉLIORATION D'UNE STATION DE LAVAGE ACTUELLE POUR EMBARCATIONS NAUTIQUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parc (MFFP) dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023 pour obtenir une subvention de 75 % pour un montant maximal de 15 000 \$.

**QUE** la municipalité s'engage à déboursier le montant non subventionné à même le fonds de roulement.

**QUE** Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2022-03-079**

### **VENTES DE GARAGE POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve autorise la tenue de deux (2) ventes de garage comme prévu au règlement numéro 119.

**QUE** les dates respectives des ventes de garage à Ferme-Neuve pour l'année 2022 soient du 21 au 23 mai et du 3 au 5 septembre.

ADOPTÉE

**2022-03-080**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 169-2 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 169-2 relatif à la tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

- Pétition concernant le CPE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2022-03-081**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 14 mars 2022 soit levée, il est 21 h 06.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD,  
Mairesse

---

MARTINE CHARRON,  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard, mairesse